



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, CHARGÉE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le mardi 16 février 2016

Le Conseil national de la transition écologique donne un avis favorable au projet d'ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental

Ségolène Royal a présidé aujourd'hui le Conseil national de la transition écologique. En ouverture, la ministre a présenté au Conseil, pour avis, le projet d'ordonnance relative à la participation du public, en rappelant l'importance de bien associer les citoyens aux décisions et d'installer le dialogue environnemental en amont des projets.

Cette ordonnance s'articule autour de quatre avancées majeures :

1. De nouveaux principes et droits de la participation du public ;
2. Renforcer le dialogue environnemental en amont des décisions ;
3. La modernisation des enquêtes publiques ;
4. L'inscription dans la loi de la possibilité d'une consultation locale des électeurs en matière d'environnement, pour les projets relevant de la compétence de l'État.

Suite aux travaux de la commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique (CNTE) sur la modernisation du droit de l'environnement, conduite par Alain Richard, **le CNTE a voté après un débat riche et approfondi, un avis permettant la poursuite des travaux sur ce projet d'ordonnance relative à la démocratisation du dialogue environnemental, avant la saisine du Conseil d'État.**

Ségolène Royal se réjouit qu'un consensus se dégage de ce sujet délicat.

Retrouvez [ici](#) la présentation du projet d'ordonnance relatif à la démocratisation du dialogue environnemental

Retrouvez le communiqué en ligne

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le lundi 27 juin 2016

Ségolène Royal présente la feuille de route de la conférence environnementale 2016 durant le Conseil national de la Transition écologique (CNTE)

En tant que présidente de la COP21, la France se doit d'être à l'avant-garde de la lutte contre le dérèglement climatique et de la transition vers le développement durable et l'économie bas-carbone.

A l'occasion du conseil national de la transition écologique présidé par Ségolène Royal le 27 juin, la feuille de route de la conférence environnementale 2016 a été présentée à l'ensemble des parties prenantes. Cette feuille de route fixe **trois grandes priorités** qui se déclinent en **mesures concrètes** permettant à la France d'être exemplaire tant sur le plan national que sur la scène internationale :

- **Honorer les engagements pris par la France lors de la COP21.**
- **Favoriser l'engagement de tous les acteurs de la société dans la transition écologique et plus particulièrement celui des territoires.**
- **Préserver les milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous.**

Parmi ces mesures, certaines sont particulièrement emblématiques et contribueront à l'accélération de la transition écologique et énergétique de la France :

- Donner un cadre financier pour des investissements verts en veillant à assurer l'augmentation des financements internationaux français en faveur du climat.
- Accélérer l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans les transports en soutenant la mise en place d'un instrument de suivi limitant les émissions de CO₂.
- Renforcer les coalitions et encourager les entreprises pour lutter contre le changement climatique en développant des nouveaux outils contractuels entre secteur public et privé.
- Mettre en oeuvre une politique d'adaptation des territoires littoraux en collaboration avec les parties prenantes du littoral.
- Développer l'ouverture des données (open data) avec l'initiative Green Tech verte.
- Accélérer la mobilisation des territoires pour rejoindre les territoires à énergie positive pour la croissance verte.
- Construire avec les citoyens le cadre de la transition écologique en poursuivant le dialogue environnemental et en adoptant la charte de la participation du public.
- Renforcer les engagements de l'administration pour une meilleure performance environnementale.
- Améliorer et préserver la qualité de l'eau en renforçant la protection de 1000 captages d'eau prioritaires.
- Favoriser l'aménagement durable en développant des initiatives en matière d'agriculture urbaine et périurbaine.
- Reconquérir la biodiversité en mettant en place notamment un observatoire sur les abeilles/pollinisateurs.
- Renforcer les actions dans le domaine santé-environnement en réduisant l'usage des substances chimiques pour limiter l'exposition des populations.

Afin de pouvoir mettre en oeuvre cette feuille de route, des lettres de cadrage pour la transition écologique en 2016 seront adressées à chaque ministère et préciseront les actions à accomplir.

Comme chaque année depuis 2012, la mise en œuvre de la feuille de route fera l'objet d'un suivi par le conseil national de la transition écologique. A cette fin, un tableau de bord de l'avancement des engagements de l'Etat sera élaboré pour être présenté et discuté régulièrement avec ses membres. Ce tableau de bord est également rendu public sur le site du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Retrouvez les documents en ligne :

- [l'ensemble des mesures de la feuille de route de la conférence environnementale 2016](#)
- [le document des 12 mesures phares sur le site du ministère](#)
- [le communiqué de presse](#)

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31